

N°20-62-2023



Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 13
Nbre de membres ayant pris
Part au vote : 11

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 27 juin
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
le Conseil Syndical, convoqué le 21 juin 2023
s'est réuni en Mairie de La Salle-les-Alpes

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire
Madame Catherine CHAUVIN, suppléante
Madame Marine MICHEL, suppléante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Jean Michel DELABANO, titulaire
Madame Muriel FINE, titulaire
Monsieur Paul FIGVED, titulaire
Monsieur Gilles PERLI, suppléant

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président
Monsieur Adrien GIRARD, titulaire
Madame Marielle BOY, titulaire
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire
Madame Violaine PIQUET-GAUTHIER, suppléante

Monsieur Gilles PERLLI est Secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Considérant le projet de passation en procédure adaptée d'un marché de maîtrise d'œuvre –
extension et réaménagement des garages techniques ;

Considérant l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 25 mai 2023 au Dauphiné Libéré avec
une remise des offres fixée au 16 juin 2023 à 12h00 ;

Vu les offres reçues en temps et en heure à la suite de cet Avis ;

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 23 juin à 9h afin
de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection ;

AR Prefecture

005-240500082-20230627-62-DE
Reçu le 11/07/2023

Considérant qu'après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du marché	Prestataire retenu
Maitrise d'œuvre : extension et réaménagement des garages techniques	<ul style="list-style-type: none">- Christophe CULOMA, architecte DPLG (sous forme de groupement).- Rémy GAUDE, SAS CET Bâtiment et énergie- Christophe CLAVEL, entreprise MILLET- Frédéric BŒUF, société SEBA EXPERT

Considérant que les montants des marchés sont conformes aux annexes financières (BPU) jointes à la présente délibération

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition décrite ci-dessus,

APPROUVE le marché à passer avec le prestataire cité ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits (70 476 €) sont inscrits au BP 2023 et seront inscrits aux budgets suivants couvrant la durée du marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Gilles PERLLI
Secrétaire de séance

Jean-Marie REY
Président du SIMM